

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'INFIRMIÈRE EN SANTÉ AU TRAVAIL LORS D'UN ESSAI ENCADRÉ



Dr Julie SALLES-GURSKI – Médecin du travail – Ardennes Santé Travail 08 – Charleville-Mézières
Magali TREZEUX – Infirmière Santé Travail – Ardennes Santé Travail 08 – Charleville-Mézières

Introduction / Objectifs :

L'essai encadré est un outil majeur de la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi du salarié.

Le médecin du travail (MDT) n'est pas toujours disponible pour accompagner le salarié.

L'infirmière en Santé au travail (IST) prend donc le relais à ce moment-là, afin d'assurer un suivi long, détaillé, précis, qui est essentiel pour aider à la décision des conditions de reprise du travail.

Méthodologie :

L'organisation de l'essai encadré est instaurée en accord avec l'employeur, le salarié, le MDT et l'IST. Un échange de la situation avec des points particuliers à surveiller pendant l'essai est fait entre le MDT et l'IST en amont.

L'IST prend contact avec le salarié la semaine précédant l'essai, afin de préciser à nouveau les modalités.

Le premier jour de l'essai, l'IST accompagne à chaque fois physiquement le salarié sur place.

Elle explique à nouveau à l'employeur et l'entourage professionnel la démarche.

Pendant toute la durée de l'essai et selon le cas et l'évolution, l'IST poursuit son accompagnement, soit physiquement, soit a minima par un contact téléphonique quotidien pour recueillir son ressenti et les éléments que le MDT lui aura demandé de surveiller. Elle fait également des points avec l'employeur selon le besoin et son implication.

Elle relate quotidiennement l'évolution de l'essai du salarié au MDT par un écrit qui est mis dans son dossier médical de Santé au travail.

A la fin de l'essai, un bilan est réalisé entre tous les acteurs pour évoquer les conditions de reprise.

Résultats obtenus :

Sur les neuf derniers mois, sept essais encadrés ont été réalisés que ce soit pour des problématiques psychologiques (1) ou physiques (6). Les essais ont eu lieu sur le poste de travail occupé avant l'arrêt. La durée moyenne de l'essai était d'une semaine, en demi-journées et parfois en journées complètes. Quatre essais sur sept (57 %) ont permis une reprise du poste de travail, trois (43 %) ont été arrêtés avant la fin prévue avec poursuite de l'arrêt. Un essai a permis de conclure à une inaptitude. Le retour de l'IST au MDT lui a permis d'adapter ses préconisations pour tous les salariés.

Discussion des résultats / Conclusion :

L'essai encadré a toujours été constructif dans le processus d'accompagnement du salarié, même lorsqu'il n'y a pas eu de reprise au travail. Dans ces cas-là, l'accompagnement de l'IST a permis une meilleure acceptation de la situation par le salarié et l'employeur.

La présence de l'IST a permis de travailler sur les craintes du salarié par rapport à son retour sur le poste de travail. L'IST doit faire preuve d'une grande disponibilité et d'adaptabilité.

L'accueil est très positif de la part des salariés, du collectif de travail et des employeurs.

Cette action permet d'identifier l'IST comme un acteur de Santé au travail à part entière au sein de l'entreprise.

La connaissance du terrain de l'IST vient compléter celle du médecin, ce qui permet une vision globale de la situation.



Pour contacter l'auteur : magali.trezeux@ast08.fr